



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 26/03/2021

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Jean-Louis GABAS

La séance est ouverte à 19h05.

Monsieur le Maire annonce le décès d'Alain CAZASSUS, ancien agent technique de la commune. Une gerbe du conseil municipal est convenue.

Monsieur le Maire indique rajouter un point 7-bis « Coupes ONF ».

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Dénomination de la Zone du Rensou

Monsieur le Maire souhaite que la Zone du Rensou, qui va de la rue du Gabastou jusqu'à la déchetterie porte un nom. Après plusieurs propositions, c'est principalement la « rue du 1^{er} mai » et la « rue de l'Arrêt Darré » qui sont proposées.

La « rue de l'Arrêt Darré » est décidée à la majorité.

3. Appel à projets « Socle Numérique »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de fourniture de matériels informatiques pour l'école élémentaire Josette FOURCADE comprenant l'acquisition d'un copieur couleur, d'un ordinateur portable, de 5 visualiseurs et de 25 tablettes pour un montant total de 15 731,28 € TTC pour la partie équipement et 891 € TTC pour la partie ressources pour l'abonnement à un espace numérique de travail. Il propose de candidater à l'appel à projets socle numérique qui propose 70% de subvention pour la partie équipement et 50 % pour la partie ressources

Monsieur le Maire propose ainsi de candidater à l'appel à projets « Socle Numérique », de solliciter une subvention de 11 456,89 € auprès des services de l'Etat Education Nationale (11011,89 € + 445,00 €).

Madame Monique CHAUSSERIE demande la possibilité d'obtenir un PC portable pour le directeur de l'école maternelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Projet de fresque Francis Jammes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger SETAU. Il faut la proposition de deux croquis de fresque.

Monsieur Laurent HAEST demande si les travaux éventuels de rénovation ne viendront pas compromettre l'intégrité de l'œuvre finie. Monsieur Roger SETAU répond que l'artiste s'engage à la refaire le cas échéant.

Monsieur le Maire propose une durée de 3 ans pour refaire l'œuvre pour 1000 euros pour la prestation. La mairie prendre en charge l'achat des bombes de peinture.

La proposition est adoptée avec la voix contre de Madame Marie MAURY.

TRAVAUX

5. Projet du Pôle Santé de l'Arros

Monsieur le Maire présente le projet. La livraison est prévue mai/juin 2022 avec une estimation à 1,2 M€ TTC.

Madame Dominique ARNE demande si le Docteur AYME est intéressée. Monsieur le Maire répond qu'il doit aller lui présenter le projet.

Madame Dominique ARNE demande si le nombre de douche prévu répondra aux obligations.

6. Programme de modernisation de la voirie 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du programme de travaux de voirie pour l'année 2021. Des entreprises ont été consultées et la proposition la moins disante est celle de DASTUGUE TP pour un montant de 10 375,00 € HT.

Monsieur le Maire propose ainsi de retenir la proposition de DASTUGUE TP pour un montant de 10 375,00 € HT.

Monsieur Roger SETAU demande si le terrain de la maison de santé devra être rehaussé pour éviter une potentielle inondation. Monsieur le Maire lui répond que des relevés ont été faits et que la surélévation déjà existante est suffisante.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Mise en peinture de 4 candélabres

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du changement de la nécessité de changer les 4 candélabres du pont de l'Arros sur la RD 817. Les 4 lanternes seront changées et les mats repeints. Le montant de la dépense est évalué à 9 000,00 €, pris en charge à 50% par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées et de garantir la somme de 4 500,00 € au SDE65

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Augmentation de tarif de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-16 du 15 avril 2015 fixant les derniers tarifs de la part communale de la redevance assainissement.

Après avoir fait état des nombreux travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement communal, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'augmenter le montant de la redevance assainissement pour la part communale. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de fixer à partir du 1^{er} juillet 2021 le montant de l'abonnement à 25 € (au lieu de 20€ actuellement) et le montant de la consommation à 0,45 €/m³ (au lieu de 0,35€ actuellement).

Monsieur Pierre SEUBE demande si l'augmentation de la redevance apparaîtra sur la facture. Monsieur le Maire répond que le montant sera différent des précédentes mais il n'y aura pas mention d'augmentation en valeur ou en pourcentage.

Monsieur Francis ARTIGUE regrette qu'il y ait beaucoup d'augmentation à la communauté sur la fiscalité et la taxe sur les ordures ménagères mais votera quand

même pour cette augmentation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Tarifs périscolaires pour la période de crise sanitaire

Monsieur le Maire indique que pendant la crise sanitaire, l'école et le centre de loisirs (pendant les vacances) de Tournay accueillent les enfants des personnels prioritaires. Pendant cette période, les enfants apportent leur repas, il convient donc de fixer des tarifs prenant en compte la non-fourriture des repas. Monsieur le Maire propose ainsi de réduire le montant facturé de 1 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de fixer les tarifs suivant pendant la crise sanitaire lorsque la collectivité ne sera pas en mesure de fournir le repas :

	Quotient I <300	Quotient II 301 à 400	Quotient III 401 à 600	Quotient IV 601 à 750	Quotient V 751 à 1000	Quotient VI >1000
Journée ALSH sans repas	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €
Pause méridienne sans repas	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,50 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Demande de subvention au titre du FNADT – Arboretum de Tournay

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite engager une première tranche de travaux de remise en état de l'arboretum de Tournay. Le montant est estimé à 18 044,05 € HT par l'Office National des Forêts. Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à hauteur de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de retenir la proposition de l'Office National des Forêt pour un montant de 18 044,05 € HT et de solliciter une subvention de l'Etat au titre du FNADT pour un montant de 10 000,00 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque une rencontre avec l'exploitant du camping Camping-car Park afin de fermer les sanitaires et renégocier le contrat pour diminuer les charges. Il souhaite qu'un promoteur privé puisse gérer le camping en complément de Camping-car Park.

Monsieur le Maire informe qu'une naturopathe va s'installer à Tournay et partager le cabinet d'ostéopathie de Madame Violaine DUCOUMBS.

Madame Dominique ARNE fait un point sur l'installation des compteurs Linky.

Monsieur Pierre SEUBE rappelle que la piscine sera ouverte en juin pour l'école élémentaire de Tournay. Il précise qu'il ne sera pas possible d'y accueillir les classes de CM2, 6^{ème} et 5^{ème} du collège de Tournay.

La fresque de Francis JAMMES se réalisera en juin 2021 et sa petite fille est prévenue.

Il a été demandé si on changeait les jardinières. Monsieur le Maire répond que pour l'instant on ne les changera pas.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ARTIGUE

Nicolas DATAS-TAPIE